



Questions SREM posées lors du conseil municipal du 28/03/2019

Seulement 8 spectateurs et un CM plus complet que le dernier. Plus long aussi, puisqu'il a duré de 20h à près de minuit.

Lors de la discussion préliminaire des décisions du Maire depuis le Conseil Municipal du 20/02/2019, la programmation de l'extension de l'Espace Jean Racine a été évoquée. Des études seront confiées à un bureau spécialisé. La municipalité prévoit un bâtiment satellite à l'EJR dont la vocation sera d'héberger l'École de Musique et d'autres activités en lien avec la musique, comme la danse. Ces activités devraient occuper environ 300 m². L'étude doit permettre d'optimiser ce besoin. Les élus SREM ont fait remarquer que ces études interviennent quasi-immédiatement après l'ouverture de l'École de Musique provisoire sur les terrains EDF et que l'on cerne mal les échéances en termes de planning pour ce nouveau projet, par exemple, par rapport au futur aménagement du cœur de ville. Il est répondu que le Cahier des Charges de ce projet est attendu pour fin 2019. Le permis de construire serait déposé fin 2020 / début 2021.

Au programme des délibérations du CM : bouclage et affectation des comptes de gestion 2018 pour l'assainissement, le budget communal et le budget principal de la ville ainsi que la préparation du budget primitif 2019 de la commune. Notons au passage la 1^{ère} délibération consistant à voter une indemnité de conseil à la trésorière de Maurepas, ce que les élus SREM se sont refusés à approuver. Le vote a été finalement négatif, ce qui est une première depuis le début de la mandature.

L'opposition a discuté certaines lignes budgétaires pour 2019 qui présentent des écarts notables par rapport à celles de 2018. Du budget primitif 2019, il ressort que les dépenses de personnel représentent environ 50% des dépenses de fonctionnement 2019 (4.35 M€) ; qu'il est prévu la création de 5 postes ; que, dans les mouvements de personnels, il est entériné le recrutement d'un Directeur Général des Services ; et que le programme d'investissement 2019 est constitué de la construction du nouveau Centre de Loisirs, du Restaurant Scolaire et du RAM (1.5 M€), ainsi que du réaménagement de la rue Lamartine (2 M€).

Une annonce importante a concerné les taux de fiscalité de la taxe foncière, de la taxe sur le foncier non bâti et de la CFE (cotisation foncière des entreprises) qui devraient dans leur ensemble baisser de 1.1%. Les élus SREM reconnaissent, dans son principe, le caractère avantageux de cette mesure pour les saint-rémois, mais doutent qu'il n'y ait aucune arrière-pensée vis-à-vis des élections municipales de 2020. Ils se sont donc abstenus sur l'adoption du budget primitif du budget communal 2019.

VOTE DES ELUS SREM ET LEURS INTERVENTIONS

Présents élus SREM : Dominique Dufrasnes, Agnès Bosdarros, Sandrine Nguyen, Luc Bergé

Pouvoir : Jérôme Pompeigne

Approbation du procès-verbal du 20/02/2019

POUR : 29

Informations sur les décisions du Maire depuis le Conseil Municipal du 20/02/2019

Questions Luc Bergé :

Dossier 15 : Nous comprenons que la programmation de l'extension de l'EJR concerne la nouvelle école de musique. Mais, puisque nous parlons programmation, quel en est le planning ? Après 2020 ? Comment cette construction s'articule-t-elle avec le projet cœur de ville ? Pourquoi lance-t-on un contrat d'assistance technique alors que l'on vient juste d'aménager l'école de musique suite à la réhabilitation de la même école sur les terrains EDF.

Réponse : Il s'agit d'études pour un bâtiment satellite à l'EJR dont la vocation sera d'héberger l'École de Musique et d'autres activités en lien avec la musique, comme la danse. Actuellement, les activités susceptibles d'utiliser cet espace consomment 300 m² environ. L'étude doit permettre d'optimiser ce besoin.

Dossier 17 : Sur la signature d'un bail précaire 1 rue Ditte, à qui (ou à quoi) doit-il bénéficier ?

Réponse : Cette action sera au bénéfice d'un agent municipal actuellement dans le besoin.

Questions Agnès Bosdarros :

Dossiers 19 : Pourriez-vous nous préciser s'il s'agit d'un emprunt transitoire pour couvrir des frais ? A quels frais cela correspond ?

Délibérations

FINANCES - FISCALITE

1. Indemnité de conseil allouée au comptable public au titre de l'exercice 2018

Question Dominique Dufrasnes :

Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les prestations justifiant cette indemnité ?

Réponse : c'est une tradition. Loin d'être justifiable.

CONTRE : 20 (dont les 5 SREM)
ABSTENTION : 8
POUR : 1

2. Vote des taux d'imposition – Exercice 2019

ABSTENTION : 5 (dont les 5 SREM)
POUR : 24

3. Adoption du compte de gestion du service Assainissement – Exercice 2018

POUR : 29

4. Approbation du compte administratif du budget annexe assainissement – Exercice 2018

POUR : 29

5. Adoption du compte de gestion du budget communal – Exercice 2018

On prend acte

6. Approbation du Compte administratif du Budget Principal de la commune – Exercice 2018

ABSTENTION : 5 (dont les 5 SREM)
POUR : 24

7. Affectation des résultats du Budget Principal de la Ville – Exercice 2018

CONTRE : 3
ABSTENTION : 6 (dont les 5 SREM)
POUR : 20

8. Adoption du budget primitif du budget communal – Exercice 2019

Question Agnès Bosdarros :

L'équipe Saint-Rémy en Marche s'est abstenue sur les taux d'imposition et s'abstiendra sur le vote du budget 2019 pour plusieurs raisons. D'une part, nous restons vigilants sur les éléments présentés avec des décisions qui impliquent des engagements forts pour les prochaines années. Pour prendre un exemple, nous aurions apprécié une présentation détaillée du plan triennal sur les actions concernant la voirie et l'ensemble des orientations prises. D'autre part, concernant les taux d'imposition, nous sommes très heureux pour les saint-rémois et les saint-rémoises qui bénéficieront de la baisse des impôts fonciers. Cependant, celle-ci est annoncée un an avant les prochaines échéances municipales ...

ABSTENTION : 9 (dont les 5 SREM)
POUR : 20

9. Attribution d'une subvention au CCAS – Exercice 2019

Question Luc Bergé : Dans la délibération il est noté que les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2019 s'élèvent à 155980€. L'équation encadrée part cependant de 150980€. Quel est le vrai montant ? A-t-on finalement 49 k€ de montant proposé de la subvention d'équilibre du CCAS ou 54 k€ ?

Réponse : Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement du CCAS sont en fait de 150980€.

POUR : 29

10. Attribution d'une subvention à la Caisse des Écoles – Exercice 2019

POUR : 29

VIE ASSOCIATIVE

11. Subvention 2019 aux associations

Commentaire Sandrine Nguyen : Je souhaitais que soit mentionnée une remarque au PV en complément de la délibération à savoir :

A ce jour les subventions votées en Commission Association mettent en évidence une augmentation de 1 893 € entre 2018 et 2019.

Cette augmentation a été nettement diminuée grâce à l'association SRAC, qui regroupe plusieurs associations comme le Badminton de St Rémy, le Kung Fu, St Rémy golf, St Rémy Rando, le Tai ChiQi Gong, St Rémy Yoga. En effet ces associations n'ont demandé aucune subvention en 2019, soit une économie de 2450 € (budget reçu en 2018) pour la Mairie. Le SRAC a justifié son choix de ne pas demander de subvention par l'arrêt de l'association Tae Kwondo qui faisait partie du SRAC. De plus, une très bonne gestion de toutes les associations la composant lui permettait d'avoir une trésorerie suffisante pour 2019. Cela me semblait important de le souligner comme exemple afin que les associations ne demandent pas les subventions chaque année par habitude comme un dû.

Réponse : Vous avez tout-à-fait raison.

POUR : 29

12. Avenant à la convention avec l'association Office du Patrimoine Culturel et Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse (OPCNHVC)

POUR : 29

PETITE ENFANCE

13. Subvention à l'association La Nouvelle Etoile dans le cadre de la convention de partenariat

POUR : 29

URBANISME

14. Mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme n°8

Question Dominique Dufrasnes : Monsieur le maire, nous allons voter pour cette délibération. Toutefois nous resterons vigilants à ce que le fait de rehausser les bâtiments n'incite pas à construire d'autres dans des endroits présentant de forts risques d'inondation.

ABSTENTION : 4

POUR : 25 (dont les 5 SREM)

TRAVAUX et VOIRIE

15. Renouvellement et actualisation du traité de concession avec GRDF pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Question Dominique Dufrasnes : Pouvez-vous nous indiquer la raison pour laquelle la durée du contrat passe de 25 à 30 ans ?

Réponse : On ne sait pas. C'est comme ça.

POUR : 29

16. Conventions entre la ville de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et la société ORANGE pour la mise en souterrain de réseaux de communications électriques d'Orange – rue Alphonse Lamartine à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Question Dominique Dufrasnes : Concernant les travaux d'enfouissement pouvez-vous nous confirmer que la mise en place pour les fourreaux destinés à la fibre optique sera réalisée en

même temps. D'autre part il nous semblerait nécessaire de définir un plan à long terme d'enfouissement des réseaux sur l'ensemble de la ville pour donner de la visibilité aux Saint Rémois.

Réponse : Difficile de planifier sur un grand nombre d'années, tant ces travaux sont sujets aux aléas des subventions, budget, etc.

POUR : 29

RESSOURCES HUMAINES

17. Modification du tableau des effectifs n° 2_2019

Question Agnès Bosdarros :

Pourriez-vous nous expliquer ces choix ?

POUR : 29

18. Rémunération des agents vacataires

Question Luc Bergé : Quand le Guide Municipal sera-t-il distribué ?

Réponse : le Guide Municipal sera prêt à être imprimé la semaine prochaine.

POUR : 29

Questions Diverses

Néant